

Cover Page



Universiteit Leiden



The handle <http://hdl.handle.net/1887/20524> holds various files of this Leiden University dissertation.

**Author:** Seli, Djimet

**Title:** (De)connexions identitaires post-conflit : les Hadjeray du Tchad face à la mobilité et aux technologies de la communication

**Issue Date:** 2013-02-13

## **Chapitre 7 : L'avènement des TIC et mainmise de l'Etat**

### **Introduction**

Au cours de ces vingt dernières années, la réalité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier de la téléphonie mobile, s'est imposée comme expression générique ou spécifique couvrant l'ensemble des communications (Chéneau-Loquay, 2004 : 307 ; Tanugi, 1999 : 14 ) dont l'effet bénéfique pour l'Afrique a été particulièrement mis en exergue (de Bruijn & al, 2009 ; Chéneau-Loquay, 2005). Vu le retard qu'accuse l'Afrique par rapport au reste du monde en matière d'infrastructures de communication (Gabas, 2004 ; Soupizet & al, 2000), beaucoup d'auteurs se sont penchés sur l'importance des TIC pour l'Afrique (Diallo, 2003). D'autres auteurs ont même parié que les technologies de l'information et de la communication constitueraient un raccourci pour relancer les dynamiques, les potentialités de l'Afrique, en ce qu'elles constituent 'une chance inouïe pour l'Afrique de faire jeu égal avec les autres acteurs' (Bonjawo, 2002).

S'il est vrai que les TIC peuvent ouvrir des perspectives et dynamiques pour la culture l'économie, la sociabilité, la liberté et même pour la sécurité (De Bruijn & al, 2009 ; Tanugi, 1999), il convient de se demander si dans des pays de crises et d'instabilités politiques récurrentes comme le Tchad, les TIC bénéficieraient de toutes les libertés et libéralisations qui doivent aller avec leur avènement et leur usage pour être mises à profit à cet effet. Ne tomberaient-elles pas dans les tares de la mainmise de l'Etat sur les moyens de communication comme le sont la radio et la télévision et d'autres moyens de communication comme ce fut le cas pendant des décennies (Cf. chapitre 6).

À travers ce chapitre, nous voudrions aujourd'hui, 15 ans après l'arrivée des TIC en général et 10 ans après l'arrivée de la téléphonie mobile en particulier, jeter un regard analytique sur les conditions d'utilisation de ces outils au Tchad. Ont-elles bénéficié des conditions de libéralisation et de liberté que requièrent leur avènement et leur usage ?

Pour pouvoir aborder ce chapitre, il nous a paru illustratif d'entrée de jeu, de nous accompagner d'une coupure de presse caricaturale qui montre le climat de tension qui régnait entre l'Etat et les usagers des technologies de l'information et de la communication, plus particulièrement la téléphonie mobile dans les années qui suivirent leur implantation.

Document 7.1 Coupure de presse d'un numéro du journal *Le Miroir* no13



### Description explicative de la coupure de presse

Il s'agit là d'une coupure d'un article du journal caricatural tchadien '*Le Miroir*'. Ce numéro du journal qui date de 2004, rend un peu compte de la mainmise, sinon de l'appropriation quasi exclusive des technologies de l'information et de la communication, particulièrement la téléphonie mobile par l'Etat. D'ailleurs, le titre même de l'article '**Gare à toi si tu crées ton réseau**' est révélateur de la volonté de l'Etat de garder une haute main sur les technologies de l'information et de la communication.

Dans la première bande qui est en haut, on voit un taxi arrêté par deux militaires armés, en patrouille. Ces derniers découvrent chez le taximan un téléphone portable (mobile) utilisant le réseau camerounais MTN, qui couvrait à l'époque une partie de N'Djamena située à la frontière tchado-camerounaise. Un des militaires accuse le taximan d'être un espion à la solde des Djandjawid<sup>122</sup>. Puis les deux militaires somment le taximan d'écraser son téléphone mobile avec sa voiture.

Dans la deuxième bande, on voit un homme entouré par deux militaires. Celui qui est face à lui tente de lui arracher son téléphone mobile satellitaire 'Soureya'<sup>123</sup> (Thuraya)<sup>124</sup>, en le menaçant de lui tirer dessus s'il résiste. Ce dernier fait de la résistance en évoquant la cherté de son téléphone. Ce mot de cherté de prix qu'il a prononcé a fait réjouir le deuxième militaire qui affirme trouver en ce téléphone mobile Thuraya cher une occasion en or.

En fait, cette mise en scène dénote du climat de tension qui a commencé à prévaloir très tôt dans les premières années qui ont suivi l'arrivée des technologies de l'information et de la communication au Tchad. Cette tension est créée par la liberté de vouloir communiquer par les téléphones mobiles qu'éprouvent les populations et le contrôle absolu que voudrait avoir l'Etat sur ces moyens de communication.

En somme, ce climat montre la frilosité de l'Etat tchadien aux communications par les technologies de l'information et de la communication, dont il n'a pas dessus la haute main. Ce qui voudrait autrement dire que les technologies de communication qui sont autorisées sont celles qui sont sous le contrôle de l'Etat. Considérées comme faisant partie des infrastructures de la communication qui est un domaine régalien de l'Etat, les technologies de l'information et de la communication sont arrivées au Tchad sur fond de leur appropriation par l'Etat et ce malgré le discours de libéralisation du secteur de la communication qui avait présidé à cela. Cette appropriation des TIC s'est faite dans un premier niveau par la mainmise de l'Etat sur celles-ci à travers les institutions étatiques chargées de les mettre en œuvre, de les gérer administrativement, et de matérialiser leur usage effectif. Ensuite, elle s'est faite à un deuxième niveau dans la pratique de la vie quotidienne par des interventions intempestives de l'Etat auprès des compagnies et des consommateurs finaux de la téléphonie mobile.

---

<sup>122</sup> Djandjawid ou Janjawid est un terme générique pour désigner les milices levées dans les tribus noires arabisées du Tchad et du Darfour(Soudan), connues pour les massacres, les viols et les déportations qu'elles commettent depuis 2003 au Darfour.

<sup>123</sup> Soureya est une appellation tchadienne déformée du nom de téléphone mobile satellitaire Thuraya.

<sup>124</sup> Thuraya, est un système de communication téléphonique mobile satellitaire dont les bases de données sont gérées depuis Abu Dhabi et dont la communication échappe totalement à l'Etat tchadien, contrairement aux compagnies privées implantées au Tchad dont les bases des données sont, soit avec les compagnies elles-mêmes soit avec la Sotel Tchad donc l'Etat.

### **Le processus de l'avènement des TIC et la mainmise de l'Etat**

Indépendamment des discours optimistes des académiciens et divers théoriciens des Technologies de l'information et de la communication pour l'Afrique, le gouvernement tchadien lui-même, avait compris la nécessité de se mettre aux TIC pour pallier certaines insuffisances infrastructurelles du pays, pour une intégration économique profitable. C'est dans cette perspective que, dès 1996 le Tchad, comme d'autres pays africains avaient adopté l'initiative AISI (African Information Society Initiative = Initiative Société Africaine à l'Ere d'Information)<sup>125</sup> qui vise à développer les infrastructures de télécommunications, condition *sine qua non* de l'intégration de l'Afrique dans la Société de l'Information. Cette orientation fut confirmée en 2001 par le lancement du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)<sup>126</sup> dont les TIC constituent un des axes majeurs. Conscient de son enclavement, de sa dépendance vis-à-vis de ses voisins pour son accès à la mer, de la faiblesse de ses infrastructures de communication et surtout des avantages tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de la desserte que pourraient procurer les Technologies de l'information et de la communication, le Tchad a adhéré à toutes les initiatives allant dans le sens du développement de celles-ci. En plus de ces Initiatives, le Tchad souhaite également participer en tant qu'acteur au Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI). Ce qui augmente davantage son désir de se mettre aux TIC.

Pour entrer dans l'ère de la société des technologies de l'information et de la communication, il fallait se mettre aux normes qu'exigent celles-ci c'est-à-dire une privatisation des opérateurs historiques des télécommunications, une déréglementation du marché des télécommunications et l'instauration d'organes de régulation comme dans plusieurs autres pays africains (Gabas, 2004 : 7).

Ne pouvant déroger à cette norme en vigueur, le gouvernement tchadien a entrepris dès 1998 des réformes du secteur des télécommunications, par la Loi n° 009 du 17 août 1998<sup>127</sup> qui consacre la privatisation et la création d'un cadre juridique et réglementaire

---

<sup>125</sup> Le processus a été lancé en avril 1995 avec l'organisation conjointe, par la Commission Economique pour l'Afrique(CEA), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco), et le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), du Colloque régional africain sur la télématique au service du développement. Ce colloque a réuni près de 300 experts en technologie de l'information, hauts responsables gouvernementaux et dirigeants du secteur privé, venant de plus de 50 pays. Cette rencontre a permis de jeter les fondements conceptuels d'une infrastructure africaine de l'information. En mai 1995, la vingt et unième réunion de la Conférence des ministres de la CEA, à laquelle ont pris part cinquante trois ministres africains chargés du développement et de la planification économique et sociale, a adopté la résolution 795 (XXX) intitulée "Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique". Suite à cette résolution, la CEA a formé un Groupe de travail de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication en Afrique en vue d'élaborer un plan d'action visant à mettre celles-ci au service de l'accélération du développement socioéconomique de l'Afrique et de ses habitants. Ce Groupe de travail de haut niveau est composé de 11 experts dans le domaine de la technologie de l'information en Afrique. Il s'est réuni au Caire, à Dakar et à Addis-Abeba et a poursuivi ses consultations par courrier électronique. Ses travaux ont été couronnés par l'élaboration du présent document intitulé "Initiative Société africaine à l'ère de l'information: Cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et de la communication". Ce document a été soumis à la vingt-deuxième réunion de la Conférence des ministres de la CEA, tenue en mai 1996, au cours de laquelle la résolution 812 (XXXI) intitulée "Mise en œuvre de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information", a été adoptée.

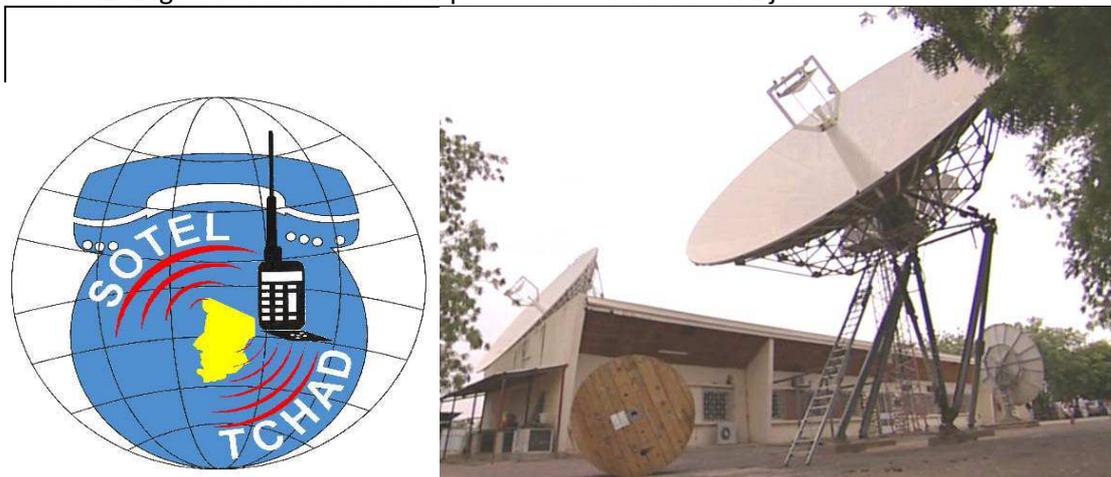
<sup>126</sup> [http://doc-aea.aide-et-action.org/data/admin/synthese\\_du\\_projet\\_nepad.doc](http://doc-aea.aide-et-action.org/data/admin/synthese_du_projet_nepad.doc)

<sup>127</sup> Qui stipule en son Article 1er que : « La présente loi a pour objet de :

approprié. La même Loi conduit à la fusion et à la redénomination des sociétés chargées, sur le plan technique et réglementaire, de la mise en route technologique du Tchad et aussi procédé à une 'libéralisation' susceptible de permettre au secteur privé de jouer un rôle moteur pour l'entrée du Tchad dans la Société de l'Information par les TIC. En effet, La promulgation de la Loi 009/PR/98 du 17 août 1998 sur les télécommunications, a d'une part créé la Société des Télécommunications du Tchad (SOTEL TCHAD) en son Art.47<sup>128</sup> et d'autre part, créé un organe de régulation des télécommunications en l'occurrence l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications (OTRT), Art.57<sup>129</sup>. Ces deux organes sont chargés de la mise en route du Tchad vers les technologies de l'information et de la communication. À ce propos, il importe de connaître sommairement ces organes et de quoi doit s'occuper chacun d'eux, afin de mieux comprendre en théorie la mainmise de l'Etat sur le processus de l'avènement des technologies de l'information et de la communication et ce, en dépit du discours de la libéralisation qui va avec l'avènement de ce secteur.

### La Sotel Tchad

Photo 7.1 Logo et installation technique de la Sotel Tchad à N'Djamena.



Source : photo auteur, 2009.

La Société des Télécommunications du Tchad (SOTEL TCHAD) est en matière de télécommunications, le principal opérateur au Tchad. Sa mission est d'assurer aux Tchadiens les services des télécommunications de base aussi bien sur le plan national

- 
- promouvoir le développement des Télécommunications sur l'ensemble du territoire national et notamment dans les zones rurales ;
  - déterminer les modalités d'installation et d'exploitation de l'ensemble des activités des Télécommunications ; assurer une concurrence effective et loyale entre les différents opérateurs des activités de télécommunications dans l'intérêt des utilisateurs ;
  - . Veiller à ce que les activités de Télécommunications soient réglementées de manière efficace, transparente et impartiale».

<sup>128</sup> Loi n 009 du 17 août 1998, Article 47 : Il est créé par la présente loi un Opérateur principal sous la forme d'une société d'Etat dénommée SOTEL TCHAD qui reprendra la mission d'exploitation des Réseaux et Services de télécommunications exploités par l'ONPT et la Société TIT.

<sup>129</sup> Loi n 009 du 17 août 1998, Article 57 : Il est créé par la présente loi, un organe chargé de la régulation du secteur des Télécommunications dénommé Office Tchadien de Régulation des Télécommunications, en abrégé O.T.R.T.

qu'international. La Sotel Tchad est une société d'Etat créée par l'Article 47 de la loi n° 009/PR/98 du 17 août 1998 qui stipule :

« Il est créé par la présente loi un Opérateur principal sous la forme d'une société d'Etat dénommée SOTEL TCHAD qui reprendra la mission d'exploitation des Réseaux et Services de télécommunications exploités par l'ONPT et la Société TIT».

Cette disposition de la loi n°009/PR/98 du 17 août 1998 fait de la Sotel Tchad, une société d'Etat à caractère commercial issue de la fusion des activités des télécommunications de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT)<sup>130</sup> et de la société des Télécommunications Internationales du Tchad (TIT)<sup>131</sup>. Elle est placée sous la tutelle du Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication. Elle est principalement chargée de l'exploitation du réseau de télécommunications de base (service fixe), de l'Internet et aussi de la téléphonie cellulaire. Elle applique le respect des conventions et accords de l'U.I.T et d'autres unions régionales la République du Tchad est membre. C'est par les activités de la Sotel Tchad que le Tchad était entré dès 1997 dans l'ère de l'Internet. Ainsi, l'Internet constitue, la première étape de l'entrée du Tchad à l'ère des technologies de l'information et de la communication.

#### Internet au Tchad: historique et état des lieux

Au Tchad, l'Internet a vu le jour le 19 novembre 1997<sup>132</sup>. Dénommé 'tchadnet', son réseau est de classe C. Il est raccordé au Backbone Internet de France télécom à Bagnole et Passtourel en région parisienne. C'est l'opérateur national des télécoms TIT, ancêtre de la Sotel Tchad qui introduit l'Internet au Tchad via une connexion X25 avec Paris et ce, en coopération avec France Câble et Radio (FCR). Avec au départ une passerelle de 64 Kilobits/s à sa création en 1997, l'Internet tchadien ne permettait aux 43 abonnés que tout au plus d'envoyer et de recevoir des courriers. Avec la demande de connexion de plus en plus croissante (voir le tableau ci-dessous), la Sotel Tchad a négocié le passage successivement à 128 kilobits/s, 512 kilobits/s puis 3,5 mégabits<sup>133</sup> en 2005 pour desservir les 3200 abonnés<sup>134</sup>.

Tableau 7.1 Parc de densité d'Internet (1998-2003)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Abonnés Internet</b>	<b>3 1 7</b>	<b>635</b>	<b>999</b>	<b>1517</b>	<b>1802</b>	<b>2317</b>
Population (en milliers)	7104	7 282	7464	7672	7873	
Densité (Ab. /1000)	0,044	0,087	0,133	0,198	0,228	
Trafic (en milliers)	213,8	1576,5	3158,0	5075,5	8246,7	16790

Source : annuaire de la Sotel Tchad 2005.

<sup>130</sup> L'Office National des Postes et Télécommunications du Tchad (ONPT) était l'opérateur national de télécoms. Il était une structure qui, jusqu'en 1998, gérait la téléphonie filaire et la télégraphie à l'intérieur du Tchad.

<sup>131</sup> TIT : Télécommunications Internationales du Tchad. Organe responsable du réseau de télécommunications internationales au Tchad.

<sup>132</sup> Annuaire Sotel Tchad 1998, 2003

<sup>133</sup> *N'Djamena Hebdo* n° 852 du 21 au 24 avril 2005, p. 5

<sup>134</sup> Annuaire Sotel Tchad 1998, Annuaire Sotel Tchad 1999, Annuaire Sotel Tchad 2000 etc. *N'Djamena Hebdo* n° 852 du 21 au 24 avril 2005, p. 5.

L'accès au haut débit n'est pas encore généralisé au Tchad du fait que des technologies comme l'ADSL ne sont pas encore déployées. L'accès à l'Internet se fait essentiellement par connexion aux satellites via les stations terriennes. En fin 2004, il y avait 3000 abonnés Internet qui se partageaient une bande passante de 3,5 MB/s.

À cette époque, l'essentiel des investissements en matière des technologies de l'information et de la communication permettant l'accès à l'Internet est concentré dans la capitale alors que près de 70% de la population vit en milieu rural (RGPH, 1993). Jusqu'en 2007, à part N'Djamena, les seules villes et provinces connectées à l'Internet étaient Abéché, Sarh, Moundou et Komé (la zone pétrolière).

Généralement la connexion à l'Internet au Tchad est très lente. À entendre le chef de service commercial de la Sotel Tchad<sup>135</sup>, cette lenteur de la connexion à l'Internet au Tchad est due au fait que la plupart d'internautes tchadiens ont ouvert des comptes (adresses) Internet gratuits logés sur les serveurs extérieurs (Yahoo, Caramail, Hotmail, gmail etc.). Pour se rentabiliser, ces sites introduisent des pages publicitaires contenant beaucoup d'images qui passent avant que l'internaute n'accède à son courrier ou à sa page web. Cette situation fait que lorsqu'une personne se met sur le système, elle bloque le passage aux autres. Or, si quelqu'un ouvre un compte local sur le système *Tchadnet*, il ne perdra pas du temps parce que le serveur est logé ici au Tchad. Ces raisons ne peuvent expliquer à elles seules la difficulté de connexion au réseau Internet tchadien. L'autre raison, et la vraie, est la cherté du coût de connexion. Cette faiblesse du réseau Internet tchadien fait que, se connecter à l'Internet au Tchad vaut un prix et nécessite une patience qui n'est pas à la portée de tous les citoyens tchadiens.

### **Le coût d'accès à l'Internet**

Les coûts d'accès à l'Internet au Tchad restent l'un des plus élevés de la sous-région. Cette situation s'explique en partie par la faible capacité de l'opérateur historique à offrir, en nombre suffisant, des lignes téléphoniques aux fournisseurs d'accès Internet. À la mise en marche du service Internet au Tchad en 1997, les prix des connexions inspirés de ceux pratiqués dans l'ensemble de la sous-région ont été fixés au départ à 60 F CFA /minute. En 2002, cette tarification a été ramenée à 40 F CFA /minute. Mais dans les cybercafés, ces prix étaient à 100 F CFA la minute. Suite au moult plaintes d'internautes et de détenteurs des cybercafés, relatives à la cherté des prix, en avril 2005, à l'occasion de FEST'AFRICA<sup>136</sup>, les coûts de connexion ont été réduits à 750 F CFA /heure<sup>137</sup> avec un débit amélioré. En raison de la cherté et de la difficulté d'accès aux infrastructures de télécommunications de base comme les lignes téléphoniques et aux infrastructures connexes telle l'électricité, rares sont les Tchadiens qui peuvent avoir la capacité financière et le courage d'installer l'Internet dans leurs foyers au Tchad, en témoigne le suivant extrait d'un article de presse qu'a réalisé le *Journal Tchad et Culture*<sup>138</sup> sur les conditions d'installation de l'Internet chez soi à N'Djamena :

---

<sup>135</sup> *Tchad et Culture* n° 203, janvier 2002, p. 15.

<sup>136</sup> Fest' Africa : Festival de littérature et des arts africains, créé en 1994 par le Tchadien Nocky Djedanoum, est une foire d'exposition aux dimensions pluridisciplinaires : peinture, théâtre, écriture, photographie, musique, technologie, etc., qui se tient chaque année à N'Djamena.

<sup>137</sup> *Tchad et Culture* n° 203, janvier 2002, p. 15.

<sup>138</sup> *Tchad et Culture* n° 203, janvier 2002, p. 16.

‘Les Tchadiens qui utilisent l’Internet font partie des privilégiés. Surtout à cause du coût que cela implique. Pour avoir une ligne téléphonique, il faut déboursier 45.000 F. C’est déjà assez élevé pour un Tchadien moyen. Mais comme nous le disait cette dame, responsable d’une organisation féminine, elle a dû courir derrière durant deux bonnes années pour pouvoir se faire dégager deux lignes téléphoniques. Maintenant, il reste l’installation. Mais il faut faire des courbettes devant les techniciens chargés de l’installation. Ceux-ci vous diront qu’il manque, soit des câbles, soit un poteau. Mais si vous donnez quelque chose, ils vous dénicheront cette pièce rare. L’autre élément c’est le modem, il vous faut en acheter un. Il coûte autour de 75.000 F. L’ordinateur, vous pouvez acheter un PC multimédia à 600.000 F ou vous en procurer un de seconde main à 400.000 ou 500.000 F CFA. Mais ce n’est pas tout. Il faut des logiciels de connexion et un abonnement à l’Internet dont il faut payer les frais.

Autre condition de taille : l’électricité. Si vous n’en avez pas déjà, il vous faut comme pour le téléphone faire le pied de grue durant des mois, soudoyer de gauche à droite pour vous le faire installer. Si vous n’avez pas la malchance de voir votre électricité coupée, tout le temps aux heures de bureau, vous pouvez alors vous connecter. Dans le cas contraire, il vous faudra acquérir un groupe électrogène, pour suppléer cette carence de la société Tchadienne d’Eau et d’électricité (STEE). Mais aussi, il y a le coût de connexion. Au Tchad, il vous reviendra à 40 F CFA la minute. Pour une heure de connexion par jour, vous pouvez vous retrouver avec 18 % de TVA, avec une facturation mensuelle de 84.960 F CFA. Un pactole !

Conséquence, au Tchad, certains internautes ne se connectent que tard le soir, pour envoyer uniquement leurs E-mails. S’il vous arrive à avoir la connexion ! Faisons-nous partie du cybermonde ?!

En somme, installer l’Internet au Tchad vaut des gymnastiques pénibles et un prix d’or. C’est ce que beaucoup de Tchadiens ne peuvent faire, compte tenu de leurs faibles revenus. Cependant, certains nécessiteux de l’internet, désireux de communiquer avec les parents ou les amis installés à l’étranger, se trouvent quelquefois dans l’obligation d’y recourir. Faute de l’avoir chez soi, le recours est fait aux quelques rares cybercafés de la capitale où se connecter et réussir à envoyer un message est un véritable parcours du combattant (*Le Régulateur*, n° 36)<sup>139</sup>. Cette difficulté d’accès à l’Internet même à N’Djamena la capitale en fait dans les autres régions du Tchad et plus particulièrement dans les régions du Guéra, un mythe, un loup blanc.

### **L’Internet au Guéra, un loup blanc**

La concentration des infrastructures de communication et d’autres services à N’Djamena la capitale et la cherté de leurs coûts font que l’accès à l’Internet est demeuré la chasse gardée d’une élite d’intellectuels de N’Djaména, de Moundou et dans une moindre mesure d’Abéché qui sont les principales villes du Tchad.

La région du Guéra est à l’image des autres zones rurales africaines caractérisées par des conditions financières, technologiques et humaines défavorables à la diffusion de l’Internet : fort taux d’analphabétisme, notamment en français ; pauvreté économique, infrastructures de télécommunications inadéquates (Lehento, 2003 : 12-13). Justement, à propos des infrastructures de télécommunications dans la région du Guéra, seule la ville de Mongo, le chef-lieu de la région dispose, d’infrastructures téléphoniques depuis 1997 et avec une capacité d’équipement de 160 lignes dont seules 94 lignes sont en service. De ce

---

<sup>139</sup> Sainzoumi, Nestor Deli, ‘Internet, une denrée rare au Tchad’, in *Le Régulateur*, n°36, 2009, pp. 14-15.

fait, l'Internet demeure pour la majeure partie des populations de la région du Guéra "un mythe, un loup blanc, dont on parle beaucoup mais que l'on ne voit jamais (Longevin, 1997 : 13). Il a fallu attendre l'année 2008 pour que certaines personnes entendent parler concrètement de l'Internet au Guéra, lors de son installation à l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo ; d'ailleurs pour l'usage exclusif de l'administration de l'Institut. Cette connexion de l'institut de Mongo à l'Internet dans un pays et dans une région où l'Internet demeure un mythe, a fait l'objet d'une couverture médiatique et d'un commentaire du journal '*Le Progrès*' n° 2413 en ces termes :

'Sous d'autres cieux, être sur le site web n'est pas un événement. Mais au Tchad où l'Internet n'est pas entré dans nos mœurs, même chez les intellectuels, sa découverte ou la connexion s'avère un réel moment de gaieté. La capitale du Guéra goûte aussi à cet événement ce mercredi, 23 avril 2008, à l'occasion du conseil d'administration de l'Institut Universitaire Polytechnique de Mongo<sup>140</sup>.

L'inaccessibilité à l'Internet pour le découvrir et connaître ses réalités, crée un imaginaire de la part de la population autour de cet 'instrument miracle' qui est considéré à tort ou raison comme un outil magique susceptible d'apporter la solution à tous les problèmes, ou comme un instrument qui est dans le 'secret de Dieu' pour connaître et transmettre toutes sortes d'informations les plus fiables. De la même manière qu'hier on accordait le crédit à toute information qui passait sur les ondes de Radio France Internationale (RFI), aujourd'hui, certaines personnes accordent une foi aveugle en n'importe quelles informations qu'on dit provenir de l'internet.

Faute de canaux d'informations officiels fiables et en raison du mythe qui entoure l'Internet, il se développe toutes sortes d'informations et de rumeurs dont les géniteurs et propagateurs, désireux de les faire consommer aux crédules gens, soutiennent souvent qu'elles émanent de l'Internet. Il suffit de s'approcher d'un cercle de discussion ou d'information des jeunes en train de s'informer des nouvelles de N'djamena, du front, ou du monde, pour se rendre aussitôt compte, que ceux qui fondent leurs argumentaires sur des informations réelles ou supposées, recueillies sur Internet, sont plus écoutés ou simplement crus sur parole. Ainsi, se faire passer pour quelqu'un qui surfe régulièrement, c'est se faire considérer comme sources d'informations crédibles.

L'un des exemples de ceux-là est Monsieur Moussa Seid, jeune homme d'une trentaine d'années, peintre à Mongo. Par sa passion pour les manipulations des téléphones mobiles, il découvre l'accès à l'Internet à partir du téléphone mobile, dont il garda jalousement le secret. Il ne faisait voir à ses amis que les pages web qu'il avait réussi à ouvrir sans leur montrer le processus de navigation. Reconnu par tous ses amis comme étant une des seules rares personnes pouvant avoir accès à l'Internet, il est considéré comme une source d'informations fiables de ce qui se passe à N'Djamena et dans le monde et ce, au détriment de certaines personnes qui ont même été des témoins oculaires de certains événements qu'il rapporte. L'un des exemples typiques est l'opération de fouille et ramassage des armes qui s'est déroulée à N'djamena en avril-mai 2009 qui est racontée à Mongo comme une opération de coup d'Etat avorté. En effet, dans le cadre de l'opération de ramassage des armes qui se faisait de temps en temps sur toute l'étendue du territoire national pour

---

<sup>140</sup> A Deyé, "Mongo s'ouvre une fenêtre sur le monde", in *Le Progrès* no 2413 avril 2008.

rechercher les armes de guerre détenues illégalement par les civils, il a été organisé en mai 2009, une opération de fouille des armes dans certains quartiers de N'Djamena. Cette information est arrivée à l'état déformé à Mongo. Elle a été interprétée comme une tentative de coup d'Etat et de défection avortée, dont on recherche les auteurs. Les explications apportées par Issakha Soumaine<sup>141</sup> ayant vécu l'opération à N'Djamena et la restituant comme une simple opération de fouille de routine, sont rejetées en bloc par Abdoulaye Seid<sup>142</sup>, qui soutient mordicus qu'il s'agissait d'une opération de recherche des auteurs de la tentative de coup de force, car soutient-il naïvement : « *l'information est sortie sur Internet et les jeunes d'ici l'ont vue* ». Pour contredire son interlocuteur qui fut le témoin oculaire des événements, Issakha Soumaine s'emporte et soutient sa thèse qui est fondée sur la rumeur de l'Internet:

'Aujourd'hui ce n'est pas comme hier où l'on peut cacher les choses aux gens. De nos jours, dès que tu fais quelque chose, l'Internet est au courant, il sort l'information. Et les jeunes ici y accèdent. L'époque où seuls les gens en provenance de N'Djamena véhiculaient les informations est révolue.'

Photo 7.2 Usager de l'Internet sur téléphonie mobile à Mongo.



Source : photo prise par l'auteur en 2010.

L'arrivée de l'Internet en 1997 dont la révolution au Tchad et dans la région du Guéra en particulier n'a pas eu lieu, fut suivie aussitôt par celle de la téléphonie mobile en 2000.

Cette dernière, bien qu'elle soit un moyen de communication au même titre que l'Internet, présente l'avantage d'être un moyen de communication qui a le mérite de s'adresser même aux analphabètes, et sans exiger au préalable des équipements technologiques de haute gamme tel l'ordinateur, la ligne téléphonique et autres accessoires hors de la portée de tous. Ce qui va faire que celle-ci va connaître une audience populaire, même dans les régions comme le Guéra et ce, dès les premières heures de son avènement.

---

<sup>141</sup> Jeune homme, environ 30 ans, tailleur, vivant à N'Djamena, rencontré à Mongo dans le cercle de causerie en mai, 2009.

<sup>142</sup> Jeune homme, environ 32 ans, vivant à Mongo, rencontré à Mongo dans le cercle de causerie en mai, 2009.

Cependant, comme pour l'Internet, le processus de l'implantation de la téléphonie mobile va aussi être entaché de la mainmise de l'Etat.

### **Le processus de l'avènement de la téléphonie mobile au Tchad**

Le Tchad avait pressenti dès le début des années 90, l'importance que peuvent jouer les télécommunications dans le développement économique d'un pays. Le Gouvernement avait pris conscience qu'un précieux outil de communication comme les Technologies de l'Information et de la communication, en particulier la téléphonie mobile pourraient atténuer les effets néfastes de l'enclavement dont souffre le pays. C'est ainsi qu'en 1997, il a adopté la Déclaration de la politique sectorielle qui définit les différents axes d'une réforme et a décidé de participer à toutes les initiatives allant dans ce sens. Cette Déclaration avait pour objectifs de libéraliser le secteur des télécommunications et de promouvoir la concurrence, afin d'accélérer la couverture nationale en moyens de télécommunications mobiles. Cependant, force est de constater que le beau discours de la libéralisation prônée par l'Etat contraste avec l'appropriation par l'Etat des institutions chargées de la mise en place effective de la téléphonie mobile.

En effet, les télécommunications sont déclarées au Tchad, un domaine relevant de la mission régaliennne de l'Etat<sup>143</sup>. Pour ce faire, elles ne peuvent faire l'objet de libéralisation totale. Ne pouvant directement en assurer la gestion, l'Etat les a confiés aux établissements publics, quant à leur aspect production et régulation et au secteur privé pour la distribution des produits aux consommateurs finaux, tout en se réservant là encore le droit de contrôle et de suivi.

La volonté politique de doter le Tchad de la téléphonie mobile à travers les investissements privés d'une part et le souci de garder un œil sur le produit de la communication d'autre part, a conduit le Tchad à mettre en place, la Loi n° 009/98 du 17 août 1998 portant sur la création et les attributions des organes chargés de la mise en route du Tchad dans le domaine des télécommunications en général et de la téléphonie mobile en particulier. Cette loi fit d'une pierre plusieurs coups. Elle consacre la libéralisation (réservée) du secteur des télécommunications, et en même temps, elle crée un organe chargé de s'occuper de la régulation et de la réglementation des télécommunications, en l'occurrence l'OTRT (Office Tchadien de Régulation des Télécommunications). L'OTRT est 'l'organe gendarme' dans le domaine de la commercialisation et de la concurrence en matière de marché des télécommunications, tandis que la Sotel Tchad est un organe chargé de fournir aux compagnies privées les services de communication.

### **L'OTRT, un organe gendarme**

La Loi 09/PR/98 du 17 août 1998 dispose en son article 57 que : « *Il est créé par la présente loi, un organe chargé de la régulation du secteur des Télécommunications dénommé Office Tchadien de Régulation des Télécommunications, en abrégé O.T.R.T* ». La nature de cet organe est définie à l'Article 58 qui dispose que : « L'O.T.R.T. est un établissement public placé sous la tutelle du Ministre des Postes et des Nouvelles Technologies. Il dispose d'une autonomie financière et de gestion. Un décret établira les règles régissant son organisation et son fonctionnement dans un délai de trois (3) mois à compter de la promulgation de la présente loi ».

---

<sup>143</sup> *Le Régulateur* no 35, 2009.

Comme annoncé, le décret n° 452 du 26 octobre 1998 relatif à l'interconnexion des réseaux de télécommunications, dessine un cadre approprié à l'OTRT pour lancer ses activités. L'OTRT ainsi créé, s'est vu assigner des objectifs généraux à orientation économique et sociale à travers les télécommunications, consistant à : lutter contre la pauvreté par la création d'emplois directs ou indirects; à mettre à la disposition des agriculteurs et des opérateurs économiques, des outils d'informations et de transferts de fonds nécessaires pour leurs activités et enfin à créer des centres d'affaires pour les opérateurs économiques.

Pour atteindre ses objectifs, l'OTRT s'est vu octroyer la mission de créer un cadre juridique et réglementaire garantissant le jeu de la concurrence dans le secteur des activités des télécommunications. Ce cadre juridique a permis la libéralisation du secteur et a introduit la concurrence entre les opérateurs privés de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire national avec pour objectifs de réduire le fossé numérique et de faire bénéficier aux citoyens tchadiens, des avantages liés aux nouvelles technologies de l'informations et de la communication, ceci conformément à ses priorités qui sont : favoriser l'accès des populations au téléphone mobile, notamment en milieu rural, et promouvoir le développement des télécommunications par l'accroissement des investissements privés en organisant les appels à la concurrence pour la sélection des exploitants de réseaux de télécoms ouverts au public; en élaborant les cahiers des charges qui s'imposent aux titulaires de licences et autorisations d'exploitation des réseaux de télécommunications; en déterminant les règles d'attribution et d'octroi de numérotation; en fixant les taux de redevances payées par les titulaires de licences et autorisations; en contrôlant la qualité des produits de télécommunication.

#### **La Sotel Tchad, fournisseur des services de communication**

Outre l'organe régulateur, il a été créé un organe fournisseur des services de télécommunications en l'occurrence la Sotel Tchad. Placée aussi sous la tutelle du ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de Communication, la Sotel Tchad est principalement chargée de l'exploitation de réseau de télécommunications de base (service fixe), l'Internet et aussi le cellulaire. C'est une société d'Etat à 100%. Avec la libéralisation partielle accordant des licences d'exploitation aux compagnies privées, elle devient le fournisseur du service de la communication, reléguant de ce fait les compagnies privées de télécoms au rang des simples distributeurs du service des télécommunications national et international.

Ainsi, la libéralisation 'partielle' du secteur des télécommunications permet en 1999 l'octroi de deux licences d'exploitation de la téléphonie mobile à deux opérateurs privés de téléphonie mobile qui sont : CELTEL-TCHAD et TCHAD MOBIL (Libertis), puis Tigo.

#### **Les compagnies privées, des simples distributeurs**

Le marché des télécommunications mobiles au Tchad était à sa mise en place en 2000, dominé par deux opérateurs: Celtel (devenu successivement Zain et Airtel) et Tigo.

## Airtel

Photo 7.3 Logos d'une compagnie de téléphonie mobile au Tchad.



Source : la compagnie Bharti Airtel.

La compagnie Airtel est arrivée au Tchad par l'intermédiaire de ses ancêtres qui étaient successivement CELTEL et ZAIN. CELTEL était une société privée de téléphonie mobile et était installée au Tchad depuis l'an 2000 à la faveur de l'avènement de l'ère de la privatisation du secteur des télécommunications qui était jadis un domaine exclusif de l'Etat. La société CELTEL a fait son petit bonhomme de chemin de 2000 jusqu'en août 2008 avant d'être rachetée par la compagnie koweïtienne ZAIN<sup>144</sup>. Depuis le 22 novembre 2010, Zain est à son tour rachetée par une société de téléphonie mobile indienne Barhi Airtel<sup>145</sup>.

## Tigo

Photo 7.4 Siège de Tigo, une compagnie de téléphonie mobile au Tchad



Source : photo prise par l'auteur en 2010.

<sup>144</sup> Publi-reportage : "celtel devient zain pour le bien du monde", in *Le Progrès* no 2480, p. 4.

<sup>145</sup> Publi-reportage : "Zain devient Airtel", in *N'Djamena Hebdo* no 1331 du lundi 13 au mercredi 15 décembre 2010, p. 12.

Tigo est un produit de Millicom-Tchad qui est également une société privée de téléphonie mobile qui a ouvert son réseau à la mi-octobre 2005, sur les cendres de la défunte compagnie égyptienne Libertis du groupe Orascom. Faudrait-il rappeler, l'Etat tchadien a procédé à la fermeture de la société de téléphonie cellulaire Libertis Tchad. Principale raison avancée : le non-paiement des arriérés cumulés des taxes dues à l'Etat par celle-ci. Trois mois après son lancement, l'appel d'offres international relatif à la licence d'exploitation du réseau de téléphonie mobile pour remplacer la compagnie Libertis Tchad défaillante et défunte, a été remporté le 8 novembre 2004 par Tigo, une compagnie suédoise de droit luxembourgeois. Ainsi, Tigo obtint une licence d'exploitation pour une période de dix (10) ans renouvelable.

Les compagnies privées de téléphonie mobile exerçant au Tchad ne produisent pas elles-mêmes les services de télécommunications. Ces services leur sont fournis par la société tchadienne d'Etat, la Sotel Tchad. Par l'OTRT qui exerce le rôle de régulateur vis-à-vis des compagnies et par la Sotel Tchad qui joue le rôle de fournisseur de services. Les compagnies privées de téléphonie mobile au Tchad se retrouvent être des simples canaux de distribution de la communication produite par l'Etat et contrôlée par l'Etat. Cette situation les place sous la botte de l'Etat qui abuse quelquefois de sa position dominante en créant des désagréments ou en suscitant la peur auprès des consommateurs de la téléphonie mobile, sans se soucier du tort qu'il causerait aux compagnies privées, considérées à tort ou à raison par la population comme responsables du service des télécommunications.

#### **Mainmise de l'Etat sur les communications dans les pratiques**

En plus de la mainmise légale que l'Etat exerce sur les technologies de l'information et de la communication à travers la Sotel Tchad et l'OTRT, on note dans la pratique de tous les jours, des actes qui dénotent la frilosité et la volonté de ce dernier d'exercer un contrôle total sur ces moyens de télécommunications à l'intérieur du territoire national. Au nombre de ces actes on peut noter :

#### **L'interdiction de la téléphonie mobile cellulaire Thuraya**

En effet, au moment où la téléphonie mobile s'implantait au Tchad en 2000, il y était apparu la téléphonie mobile satellitaire 'Thuraya'. Thuraya, c'est une entreprise établie à Abou Dhabi et Dubaï aux Émirats Arabes Unis et qui produit un téléphone mobile dénommé Thuraya qui est un système de téléphonie satellitaire couvrant principalement le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Europe de l'Ouest, l'Asie et l'Australie. Le système permet des télécommunications en voix, données et SMS. Les services fournissent également du GmPRS pour l'accès direct à l'Internet. Plusieurs modèles sont disponibles, ils permettent la connexion par satellite ainsi que par les réseaux GSM. Les appareils acceptent les cartes GSM des réseaux d'autres pays, le propriétaire de la carte GSM étant dans ce cas facturé par son opérateur. Ces genres de téléphones mobiles permettaient à leurs usagers tchadiens de communiquer en passant outre les réseaux de téléphonie mobile Tigo et Celtel sous le contrôle de l'OTRT et de la Sotel Tchad. À cet effet, l'usage de cette téléphonie cellulaire Thuraya fut dès 2003 interdit sur l'ensemble du territoire national.

#### **La chasse aux usagers des réseaux camerounais de téléphonie mobile MTN ou Orange.**

En effet, du fait de la proximité de la ville de N'Djamena la capitale tchadienne à la ville camerounaise de Kousséri (les deux villes sont séparées par un fleuve d'à peine deux

kilomètres de largeur à vol d'oiseau), il y a une interpénétration réciproque des réseaux de télécommunications mobiles tchadiens dans la ville camerounaise de Kousseri et du réseau camerounais dans la ville tchadienne de N'Djamena.

Pour des raisons de coût de communication à l'internationale moins onéreux des réseaux camerounais à l'époque, certains Tchadiens voulant appeler à l'extérieur ou voulant appeler leurs correspondants au Cameroun, n'hésitent pas de se connecter à partir de N'Djamena sur le réseau camerounais disponible dans une partie de la capitale pour communiquer. Pour ce faire, non seulement une traque était engagée contre ces 'communicateurs pirates', mais aussi, l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications, a saisi à cet effet dès 2002 sa consœur camerounaise l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) aux fins de trouver une solution à ces problèmes d'interpénétration de réseaux.

Ainsi, 'au terme de six années de discussions, les deux parties sont parvenues à élaborer un projet d'accord de coordination de fréquence aux frontières Tchad-Cameroun'<sup>146</sup> signé le 03 septembre 2009 à Maroua, et dont les résolutions fixent les "pénétrations des signaux de part et d'autre de la frontière arrêtées respectivement à 500 m pour la zone N'Djamena-Kousseri et 2000 m pour les zones comme Bongor-Yagoua, Figuil-Léré'<sup>147</sup>.

#### **La publication des communications subversives**

Aussi, la mainmise de l'Etat sur la communication mobile s'accompagne souvent des abus de celui-ci consistant à la coupure des réseaux dans des zones jugées potentiellement dangereuses ou sous contrôle de la rébellion et à l'interception de la communication subversive comme ce fut le cas le jeudi le 03 mars 2008, jour où les Tchadiens étaient conviés à suivre à la télévision et à la Radiodiffusion Nationale Tchadienne la communication interceptée entre un chef rebelle tchadien en l'occurrence Mahamat Nourri et le Directeur (Salah Gosh) des services des renseignements du Soudan qui est le parrain de la rébellion tchadienne. Cela est un signal fort pour faire comprendre à la population que tout ce qui est communication est sous le contrôle de l'Etat et qu'il ne fallait pas s'y hasarder au risque de s'exposer.

#### **Récupération politique de la téléphonie mobile au Guéra**

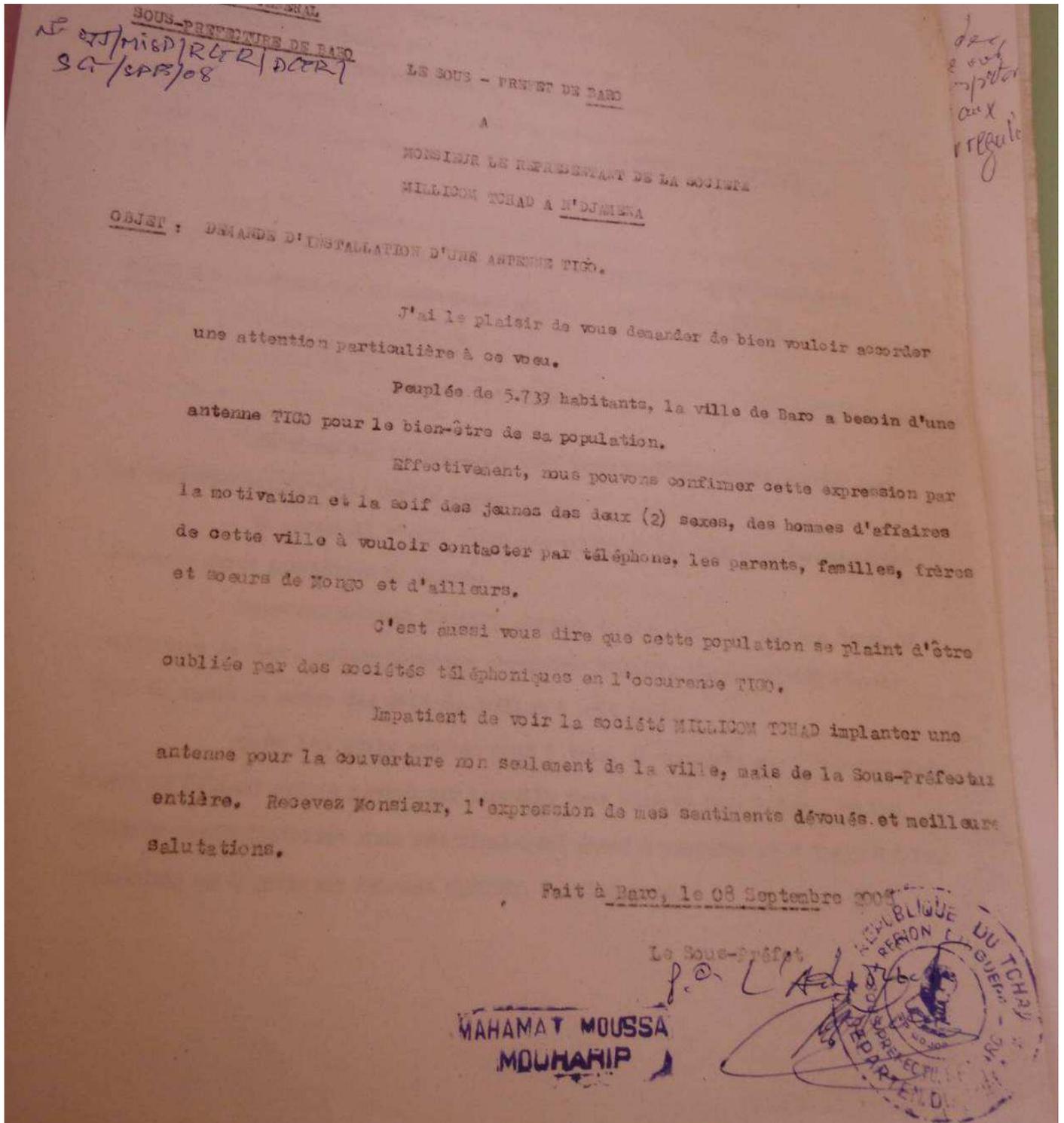
La mainmise de l'Etat sur la téléphonie mobile va se prolonger dans la région du Guéra par une récupération politique qui fait de l'implantation de la téléphonie mobile un cadeau, une faveur du gouvernement, mieux, le fruit d'une lutte politique en faveur de la région du Guéra dont les populations en désiraient ardemment l'implantation au moment où celle-ci piétait encore à N'djamena, la capitale porte d'entrée et lieu d'expérimentation de toute nouveauté. Cette situation du désir de l'arrivée de la téléphonie par les populations du Guéra d'une part et la récupération politique de la téléphonie mobile d'autre part sont reflétées dans la suivante correspondance administrative d'une autorité de la localité Baro.

---

<sup>146</sup> A.N.T, Réglementation des fréquences des téléphones sans fil : 'N'Djamena et Kousseri s'interpénètrent au mobile', in *Le Progrès*, no 2738 du jeudi 10 septembre 2009, p. 3.

<sup>147</sup> Dipombé Payebé, 'Tchad-Cameroun, un accord régit les questions de fréquences aux frontières', in *OTRT-Bulletin d'informations* no35, octobre 2009, p. 6.

Document 7.2 Une correspondance administrative de la sous-préfecture de Baro au sujet de l'implantation de la téléphonie mobile



Source : archive sous-préfectorale de la ville de Baro 2009.

Pour raisons de lisibilité de cette archive dactylographié, nous proposons le texte saisi ci-dessus.

Le Sous préfet de Baro

À

Monsieur le Représentant de la société Millicom Tchad à N'Djamena

OBJET : demande d'installation d'une antenne Tigo.

J'ai le plaisir de vous demander de bien vouloir accorder une attention particulière à ce vœu.

Peuplée de 5.739 habitants, la ville de Baro a besoin d'une antenne TIGO pour le bien-être de sa population.

Effectivement nous pouvons confirmer cette expression par la motivation et la soif des jeunes de deux (2) sexes, des hommes d'affaires de cette ville à vouloir contacter par téléphone, les parents, familles, frères et sœurs de Mongo et d'ailleurs.

C'est aussi vous dire que cette population se plaint d'être oubliée par les sociétés téléphoniques, en l'occurrence Tigo.

Impatient de voir la société Millicom Tchad implanter une antenne pour la couverture non seulement de la ville, mais de la sous-préfecture entière. Recevez monsieur l'expression de mes sentiments dévoués et meilleures salutations.

Fait à Baro, le 8 septembre 2008

Le Sous-préfet

Cette correspondance est intéressante tant du point de vue de sa forme que du point de vue de son contenu. Elle est l'expression de l'ambiance et de l'état d'esprit de la population qui bouillonnaient à l'époque à propos de la téléphonie mobile. Aussi, cette correspondance traduit les différents mécanismes qui ont présidé à l'implantation de la téléphonie mobile dans les différentes régions du Tchad en général et celle du Guéra en particulier.

Du point de vue de sa forme, cette correspondance (rapport) met en exergue la récupération politique dont la téléphonie mobile a fait l'objet par l'administration, dans l'intention de redéfinir les rapports entre l'administration et les administrés. Aussi, elle souligne les rapports entre l'Etat et la population hadjeray. Enfin, cette correspondance permet de comprendre un tant soit peu, les motifs de la demande et les usages qui allaient être faits de la téléphonie mobile dans cette région du Guéra.

En fait, en théorie, la téléphonie mobile en Afrique ou dans les zones marginalisées en général, a fait l'objet de plusieurs intéressantes recherches novatrices (Horst & Miller, 2006 ; De Bruijn, 2008 ; Dibakana, 2002 ; Smith, 2006 etc.). Cependant, force est de constater que ces travaux mettent l'accent soit sur les interactions entre la téléphonie mobile et les populations, soit sur les activités économiques et la hiérarchie sociale

instaurées et cultivées par la téléphonie mobile, soit sur les différents usages auxquels peut servir la téléphonie mobile. Seuls quelques rares auteurs abordent de manière sommaire ou effleurent à peine l'appropriation politique de la téléphonie (Nyamnjoh, 2008) à travers le personnage de son livre *"Lilly loveless recalled the words of a politician back home in Muzunguland who declared some years back that cell phone is one of those rare items for which men are ready to compete"*, ou Smith (2006) à travers la plainte des citoyens contre la corruption générée par l'avènement de la téléphonie mobile au Nigeria. Mais rares sont les travaux qui abordent la présence de la téléphonie mobile présentée comme bilan, ou réalisation d'une action politique au fin d'améliorer l'image de l'administration ou des hommes politiques tant ternie, auprès des administrés. Cet aspect de la question de la téléphonie mobile que nous n'avons pu rencontrer dans un travail dénote son inexistence ailleurs, ou de peu d'importance que les chercheurs lui ont accordée.

Au Tchad, de manière générale, et dans la région du Guéra en particulier, la récupération politique de la téléphonie mobile est si visible qu'il invite à y consacrer une étude, une réflexion. A ce propos, la précédente correspondance administrative qui est déjà une illustration n'est que la partie visible de l'iceberg de la récupération politique dont l'installation de la téléphonie mobile a fait l'objet dans la ville de Mongo en 2005.

Au Tchad, l'implantation des compagnies de téléphonie mobile à N'Djamena tout comme leur extension dans les provinces, obéissent à des règles contenues dans le Cahier des Charges signé entre lesdites compagnies de téléphonie mobile et l'Etat représenté par l'Office Tchadien de Régulation des télécommunications. Au titre de ces règles, il était prévu un planning progressif d'extension de la téléphonie mobile au Tchad, en des 'phases' successives, qui obéit à une logique technique, mécanique et systématique (*Le Progrès* n<sup>os</sup> : 1038 et 1186). Cependant, très tôt, la politique s'invite dans le dossier des installations de la téléphonie mobile, à l'exemple de cette correspondance du sous-préfet qui a préféré intervenir en faveur de sa population, alors qu'il ne devait pas. Par les interventions intempestives politiques dans la gestion de la téléphonie mobile, l'extension du réseau de la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire national, qui devait obéir au planning tel que contenu dans le Cahier des Charges, servant de feuille de route aux compagnies fut court-circuitée. Comme ce fut le cas pour la ville de Dourbali<sup>148</sup>, on entend çà et là, des doléances des différentes régions formulées à l'endroit des plus hautes autorités politiques du pays, demandant chacune l'installation des téléphones mobiles dans son espace géographique.

La région du Guéra, du reste comme les autres régions du Tchad, commença à formuler la demande dès 2004. La demande des populations du Guéra de disposer de la téléphonie mobile fut très vite exploitée par l'administration, les politiques, pour rapprocher ces populations qui, pendant longtemps, avaient gardé une certaine distance vis-à-vis de l'Etat, qu'elles en accusaient non seulement de n'avoir rien fait, mais aussi, d'être responsable de plusieurs exactions et de la vacuité de la région en matière d'infrastructures de communication. Le premier acte de la récupération politique de la téléphonie mobile dans la région du Guéra commence avec l'installation du réseau dans la ville de Mongo. Pour montrer à la population que c'est grâce aux politiques que la téléphonie mobile est arrivée,

---

<sup>148</sup> Dourbali est une ville située à environ 100 km au Sud-est de N'Djamena, localité où nous avons servi à l'époque comme enseignant au lycée. Cette ville, lors de la visite du président de la République en 2004, avait formulé comme doléance au chef de l'Etat, l'implantation de la téléphonie mobile.

les autorités politico-administratives avaient fait leur calcul pour que l'ouverture du réseau à Mongo coïncide avec le jour de la fête du 1<sup>er</sup> décembre, une fête toujours quelque peu boudée par les populations hadjeray, mecontentes du peu de réalisations dont elles bénéficient comme s'en plaint Moustapha Ramadan<sup>149</sup> : « *C'est parce que le MPS<sup>150</sup> n'a rien fait pour le Guéra que les partis politiques de l'opposition ont gagné du terrain dans cette région, plus particulièrement le Parti VIVA RNDP<sup>151</sup> qui a battu le MPS à Mongo lors de l'élection législative passée* ».

En effet, le 1<sup>er</sup> décembre est la date anniversaire de l'arrivée du président Idriss Deby au pouvoir en chassant son prédécesseur, le président Hissein Habré en 1990. Chaque anniversaire de cette date appelée "*Journée de la liberté et de la démocratie*" est fêté dans tout le Tchad. Depuis quelques années, une autre formule de cette fête a été adoptée. Tous les cadres politiques et administratifs de chaque région du Tchad sont tenus d'aller célébrer cette fête du 1<sup>er</sup> décembre dans leurs régions respectives pour donner de la consistance à la politique du parti au pouvoir, le MPS. Généralement, cette fête est l'occasion de vanter les réalisations du régime et de faire miroiter d'autres promesses à la population, afin de les convaincre d'adhérer à la cause du parti au pouvoir. Pour ce faire, faute de réalisations sérieuses à mettre à l'actif du régime dans la région du Guéra, les cadres politiques de la région du Guéra ont trouvé mieux de récupérer à leur compte politique, l'installation de la téléphonie mobile à Mongo.

Comme au Tchad, les considérations politiques priment sur les autres logiques, il fut demandé à Celtel (première société privée de téléphonie mobile à mettre pieds au Guéra) de tout mettre en œuvre dans ses travaux d'installation des équipements, pour que l'ouverture de la téléphonie mobile se fasse le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Prévue à l'origine pour être testée en novembre 2005, puis officiellement ouverte en 2006, l'installation de la téléphonie mobile à Mongo a fait l'objet d'interférences politiques qui ont remis en cause ses dates et décidé autrement. Pour ce faire, les autorités administratives et politiques avaient tantôt fait accélérer les travaux, tantôt fait retarder la mise en marche du réseau afin que l'inauguration de la téléphonie mobile à Mongo se fasse le jour de la fête du 1<sup>er</sup> décembre 2005, qui a vu la participation de la plupart des cadres politico-administratifs de la région vivant à N'Djamena. Le but étant de mettre à profit la téléphonie mobile pour donner un cachet politique à la fête de 1<sup>er</sup> décembre et surtout montrer que la région fait désormais l'objet d'attention particulière de la part des politiques, en mettant l'effectivité de la téléphonie mobile dans le bilan des réalisations du régime.

Ainsi, malgré que le réseau de communication fût disponible un mois plutôt, c'est-à-dire dès novembre, il fut interdit la vente des crédits de communication sur le marché de Mongo avant le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Pendant ce temps, seuls les quelques voyageurs ayant ramené les crédits de communication de N'Djamena peuvent avoir le privilège de communiquer, mais en cachette. Ce n'est que le 1<sup>er</sup> décembre 2005, à 12 heures comme l'ont voulu les politiques, que le réseau de communication fut inauguré par le ministre de la Santé publique, originaire de la région, chef de la délégation, ayant entretemps (le matin) fait l'objet de bilan des réalisations du parti au pouvoir, lors du meeting public organisé à la

---

<sup>149</sup> Homme, environ 50 ans, tailleur, vivant à Mongo, entretien réalisé en mai 2009.

<sup>150</sup> MPS : Mouvement Patriotique du Salut, le parti au pouvoir.

<sup>151</sup> (VIVA/RNDP) : Rassemblement National pour la Démocratie et le Progrès, parti politique de l'opposition, qui a réussi une percée spectaculaire dans la région du Guéra au détriment du parti au pouvoir archi dominant auparavant.

place de l'indépendance de Mongo et animé par ledit ministre qui déclare que : « *l'installation de la téléphonie mobile au Mongo est un outil important que le président de la république et le gouvernement mettent à la disposition de la région du Guéra* » (Le Progrès N° 1865 ).

## **Conclusion**

Comme l'a si bien reconnu l'Etat lui-même lors des démarches procédurales pour leur acquisition, les technologies de l'information et de la communication sont une réelle opportunité pour desservir un pays vaste et manquant d'infrastructures de communication, comme le Tchad. Mais jugées outil sensible, les TIC vont l'instar d'autres précédents moyens de communication, devenir très vite la chasse gardée de l'Etat qui a su négocier une mainmise sur elles. À travers l'OTRT et la Sotel Tchad, organes chargés de matérialiser les TIC au Tchad, tous appartenant à l'Etat, l'usage des technologies de l'information et de la communication fut alors très encadré. Les quelques usagers qui ont tenté de passer outre les réseaux tchadiens se sont exposés. De même, les quelques faisceaux de réseaux voisins qui ratissaient large parmi les usagers tchadiens des TIC furent rappelés à l'ordre et remis à leur place. Aussi, la mainmise de l'Etat sur les TIC, plus particulièrement sur la téléphonie mobile s'est faite quelquefois de manière intimidante en publiant les communications subversives et en opérant des arrestations sur la base des communications interceptées, comme pour marquer les esprits et démontrer l'omniprésence dans les communications.

Cependant, bien que les technologies de l'information et de la communication, plus particulièrement la téléphonie mobile, soient une réelle opportunité pour les populations marginalisées comme celles du Guéra, leur mise sous tutelle d'un 'Etat de la terreur' est-elle de nature à inspirer la confiance et partant à rétablir la communication entre les populations qui pourtant attendent beaucoup de ces moyens de communication ? Peuvent-elles représenter une opportunité économique et surtout sociale pour les populations hadjeray pour redynamiser leur identité ?